

Axe 2 : Portage politique, gouvernance et animation

Sur la question de la gouvernance et de l'animation, le constat du bilan à mi-parcours fait ressortir les objectifs suivants :

- Renforcer la structuration des acteurs du bassin (portage politique)
- Instaurer une animation plus forte de la démarche en réunissant davantage les différentes instances et en assurant une meilleure articulation entre-elles (commissions techniques, bureau et Comité de Rivière)
- Assurer une meilleure visibilité dans le pilotage du Contrat en établissant un tableau de bord de suivi des actions (mise en place d'indicateurs d'état, de pression et de réponse)

Portage politique :

Le Contrat de Rivière du Sègre est porté par la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne ». Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ayant pour compétence entre autres la protection et la mise en valeur de l'environnement (études et aménagement des rivières) sur les communes de son territoire (soit 13 sur les 22 inscrites dans le périmètre du Contrat de Rivière).

La Communauté de Communes a pour vocation et objectif de regrouper à terme l'ensemble des Communes du canton ou du même bassin versant qui souhaiteraient en faire partie (article 1 de ses statuts).

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, la loi donnera au Préfet la possibilité de réduire fortement le nombre de syndicats et de rattacher des communes isolées à un EPCI à fiscalité propre (échéance au 31 décembre 2011 pour la dissolution des syndicats et au 31/12/2013 pour le regroupement des communes). Dans ce cadre, un transfert de compétences sera réalisé d'office au profit des EPCI à fiscalité propre.

Dans cette optique, le Comité de Rivière veillera à ce que la structure porteuse du Contrat de Rivière possède toutes les compétences en matière de gestion de l'eau et des cours d'eau sur l'ensemble du périmètre du bassin du Contrat de Rivière du Sègre.

Par ailleurs, l'étude en cours sur le diagnostic des structures de gestion des milieux aquatiques et les propositions de pérennisation (portage Région LR) devrait apporter des éléments de réponse pour garantir une meilleure structuration des acteurs du bassin.

La structuration actuelle des acteurs sur le territoire peut paraître comme une difficulté pour mettre en œuvre les actions sur le périmètre de concertation du Contrat de Rivière. Dans les faits, des conventions sont signées permettant l'exercice d'une compétence transférée afin que la Communauté de Communes puisse être Maître d'Ouvrage unique sur certaines actions à l'échelle du bassin versant du Sègre (ex. du programme pluriannuel des travaux de restauration de berges).

Un travail d'animation sera par ailleurs réalisé au sein des différentes instances du Comité de Rivière pour permettre une implication particulière des communes hors Communauté de Communes dans l'élaboration du programme d'actions du Contrat.

De plus, la cellule d'animation et le Président du Comité de Rivière veilleront à ce qu'il n'y ait pas de décalage d'information en assurant un relai entre les Assemblées Générales de la Communauté de Communes au sein desquelles est présenté l'état d'avancement du Contrat (au moins 4 fois par ans) et les Communes hors Communauté. Cela pourrait se faire par exemple, par la diffusion à toutes les communes hors CdC d'une note de synthèse sur la présentation qui a été faite à l'AG à propos de l'état d'avancement du Contrat de Rivière.

Gouvernance et animation :

Les commissions techniques :

Le rôle des commissions thématiques sera renforcé en réunissant davantage les membres selon les besoins identifiés par le Comité de Rivière (cf. axe 3).

Ces commissions auront pour rôle de suivre l'état d'avancement des différentes études en cours (à l'image d'un comité de pilotage). Exemple : la commission « risque inondation » a suivi l'étude réalisée par un stagiaire sur la mise en place d'outils de prévention des risques et a validé son travail à la réunion de restitution le 1^{er} septembre 2010.

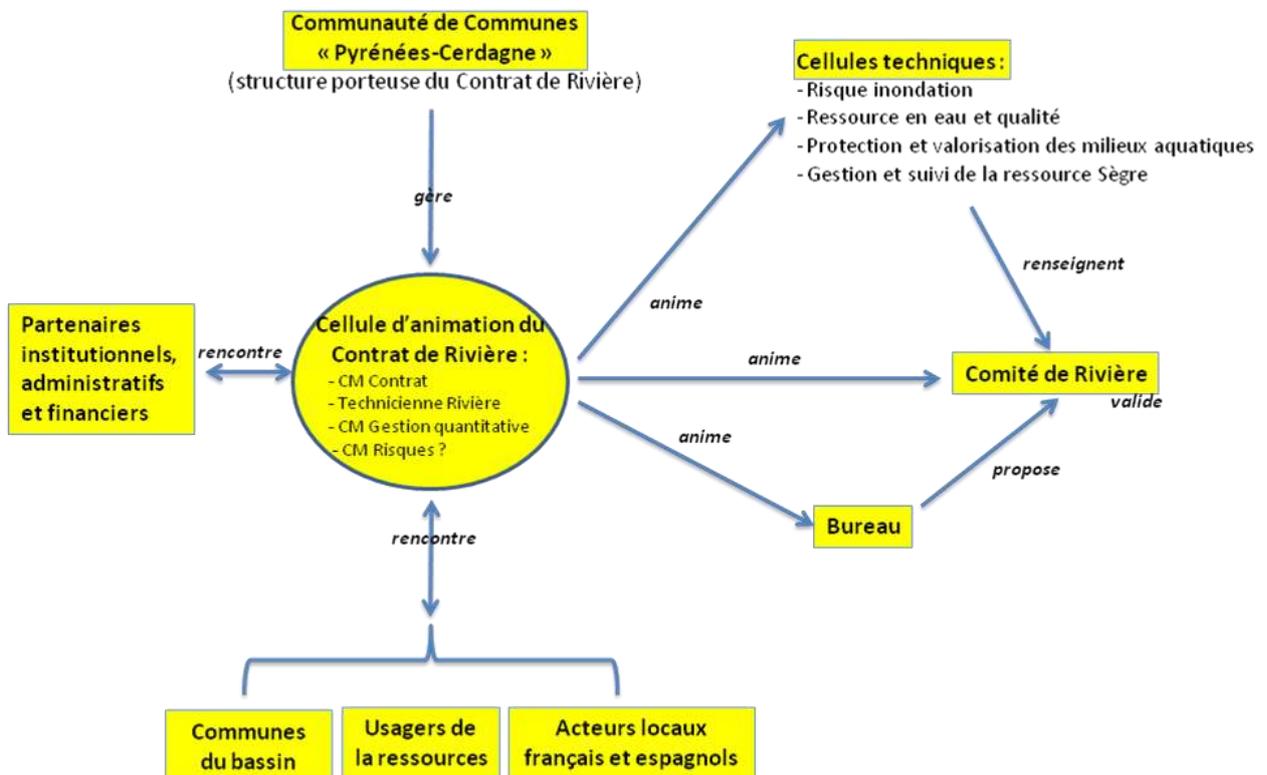
Les grandes orientations dégagées par ces commissions thématiques seront discutées au sein du Bureau avant d'être présentées et validées en Comité de Rivière.

Le bureau et le Comité de Rivière :

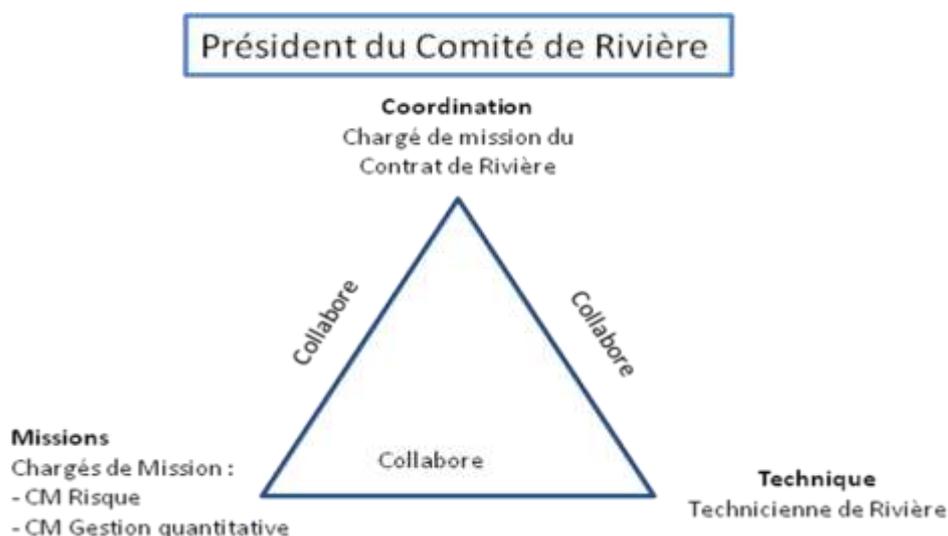
Le bureau se réunira dès que nécessaire (selon l'actualité du Contrat). De plus, son implication sera renforcée dans la vie du Contrat en le réunissant systématiquement avant chaque Comité de Rivière mais la validation finale des grandes orientations se fera par le Comité de Rivière qui prendra les décisions.

Le Comité de Rivière se réunira 2 à 3 fois d'ici la fin du Contrat.

Organisation des acteurs et des instances du Contrat de Rivière :



Relations de travail et articulation des missions au sein de la Cellule d'animation :



Coordination : CM Contrat (20%)				
Coopération transfrontalière : CM Contrat (20%) CM Gestion Quantitative (10%) TR (10%)				
Volet A	Volet B	Volet C	Volet D et E	Volet F
CM Contrat (10%)	CM Gestion Quantitative (90%) CM Contrat (20 %) TR (10%)	CM Risque (100%) CM Contrat (10%)	TR (50%) CM Contrat (10%)	CM Contrat (10%) TR (30%)

Tableau de bord et suivi des actions :

Un tableau de bord mis en place depuis octobre 2009 est actualisé pour le suivi des actions du Contrat et de leur impact sur le milieu.

3 types d'indicateurs sont suivis :

- Etat (description de la situation environnementale)
- Pression (pression sur le milieu liée aux activités humaines)
- Réponse (politique mise en œuvre sur le territoire)

La liste des indicateurs proposés a été choisie parmi la liste des 64 indicateurs régionaux (étude 2007 portée par la DREAL, la Région PACA et l'AE RMC) après concertation d'une part avec l'ensemble des partenaires du Contrat et d'autre part avec les membres du bureau (réunion du 29 septembre 2010). Cette liste a été également présentée en Comité de Rivière (le 6 octobre 2010) mais elle sera réduite afin que le suivi des indicateurs retenus pour leur pertinence soit efficace.

Pour chaque indicateur, une fiche technique permettra de connaître l'objectif, la thématique, les actions du contrat s'y rattachant et le mode d'acquisition et de production des données pour le suivi.

Ces indicateurs seront présentés à chaque grande réunion d'étape du Contrat pour aiguiller les orientations à prendre par le Comité et vérifier si les moyens techniques et financiers mis en œuvre ont permis d'atteindre les effets attendus.